



**DECISION N°193-2026 –
MISSION SPS POUR LES TRAVAUX ROUTE DE MONTBRISON
A CHAZELLES-SUR-LYON**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société ALPES CONTROLES ci-annexé,

Considérant la nécessité de recruter un prestataire pour une mission de sécurité et la protection de la santé (SST) pour les travaux situés route de Montbrison à Chazelles sur Lyon,

Considérant que la proposition financière de ALPES CONTROLES, sise 22 Rue des Aciéries 42 000 ST ETIENNE d'un montant de 5 310 € HT soit 6 372 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société ALPES CONTROLES, sise 22 Rue des Aciéries 42 000 ST ETIENNE, pour un montant total de 5 310 € HT soit 6 372 € TTC.

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 08/06/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

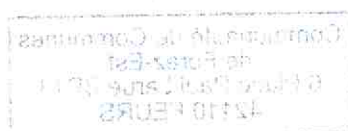
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260608-193-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260608-193-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026